

que vos ennemis étrangers n'ont pû faire.

Je prie Dieu de diriger toutes vos délibérations pour sa gloire, & pour le bien de mon peuple.

VIII. Après que la Reine se fut retirée, & que les Communes furent retournées dans leurs Chambres; on délibéra dans l'une & l'autre, sur les adresses de felicitacion & de remerciement qu'on devoit presenter à Sa M. Mais celle des Communes la resolution fut prise d'un commun contentement: mais dans celle des Seigneurs, il s'y éleva quelque contestation, sur ce que quelques uns de la faction des Wigs, objecterent qu'on s'étoit attendu, que la Paix seroit générale; mais qu'il paroïssoit qu'elle n'étoit que particulière. Le parti contraire répondit; qu'à la verité la Paix n'étoit pas universelle; mais qu'elle ne l'aïssoit pas d'être générale, puis que la plus grande partie des Alliez l'avoit signé; enfin à la pluralité de 75. voix contre 43. il fut resolu que la Paix étoit générale, & que l'adresse de remerciement en seroit présentée à Sa M. ce qui fut exécuté le 22. Avril en ces termes.

*Contesta-
tions elevées
dans la
Chambre
haute, exci-
tées par les
Wigs au sub-
jet de la
Paix.*

MADAME.

C'Est avec la plus grande joye & une extrême satisfaction, que nous, les très humbles & très fidelles Sujets de V. M. les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers, assemblez en Parlement, remercions très humblement V. M. de sa Harangue, & d'avoir communiqué à son Parlement la conclusion de la Paix. Nous espérons, qu'avec la benediction de Dieu

*Adresse de
la Chambre
haute pour
les remerci-
mens de la
paix.*